

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **16/09/2020**

Date d'affichage : **17/09/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Philippe CHILARD à Bernadette BOUCQUEY –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commune de Cogolin organise au travers du service animation jeunesse durant toutes les vacances scolaires à l'exception de celles de Noël, un accueil pour les enfants résidant à Cogolin et scolarisés de la 6^{ème} jusqu'à la terminale.

Face à l'évolution du service animation jeunesse (augmentation des effectifs accueillis, dédoublement des accueils, travaux dans les écoles, protocole sanitaire lié aux ACM...), il convient de prévoir une modification dans le règlement pour prévoir l'accueil des adolescents dans toutes les écoles de Cogolin.

N° 2020/100

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR – E.A.L ADOLESCENTS VACANCES : CENTRE ADOS

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le - 5 OCT. 2020

ID : 083-218300424-20200924-DCM2020_100-DE

Reçu
Préfecture

CM du 24/09/2020

N° 2020/100

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR – E.A.L ADOLESCENTS VACANCES : CENTRE ADOS

Ces modifications du règlement intérieur de l'E.A.L adolescents portent sur les lieux d'accueil des adolescents.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur E.A.L adolescents ;

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Étienne LANSADÉ

